Kenya/Élections

Le président de la Cour suprême dénonce des menaces

AFP

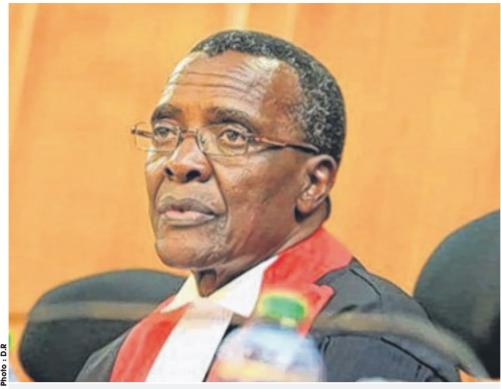
Nairobi/Kenya

LE président de la Cour suprême kényane, David Maraga, a dénoncé mardi les menaces formulées par des responsables politiques et leurs partisans contre son institution, depuis l'invalidation par cette dernière de la réélection du chef de l'État sortant Uhuru Kenvatta.

Dans le même temps, des centaines de partisans de M. Kenyatta ont manifesté devant la Cour suprême, réclamant que leur favori puisse prêter serment pour un second mandat, avant d'être dispersés par la police anti-émeute à l'aide de gaz lacrymogènes. Ailleurs dans le pays, notamment à Nakuru (centre), des manifestants ont bloqué des routes.

Ces manifestations "ont clairement pour but d'intimider des juges", a déclaré à la presse M. Maraga.

Ce dernier s'est exprimé à la veille de la publication très attendue du jugement complet de la Cour suprême, qui doit expliquer en détails la décision prise



Le président de la Cour suprême du Kenya, David Maraga.

le 1er septembre d'invalider l'élection du 8 août, et notamment préciser les "irrégularités" qui ont selon elle entaché la transmission des résultats.

Cette invalidation sans précédent en Afrique avait été saluée par l'opposant Raila Odinga - qui avait saisi la Cour suprême - et de nombreux observateurs, mais a été vivement critiquée par M. Kenyatta, qui a qualifié les juges d'"escrocs" et promis de "régler" les problèmes existants selon lui dans le système judiciaire. Il avait ensuite semblé vouloir faire machine arrière, expliquant avoir parlé sous le coup de la colère, un re-

virement interprété par certains comme un moyen de ne pas froisser la communauté Kisii de M. Maraga avant de nouvelles élections.

Les médias locaux ont eux rapporté plusieurs manœuvres de députés de son parti en vue de limiter à l'avenir les pouvoirs de la Cour suprême.

"Des juges, particulièrement ceux de la Cour suprême (...) ont été attaqués, menacés et décrits de manière négative sur les réseaux sociaux", a soutenu M. Maraga.

M. Maraga, qui s'exprimait au nom de l'organe de gestion et de contrôle de la justice, la Commission des services judiciaires, qu'il préside, a assuré que la police a ignoré des appels à agir contre ces menaces.

La Constitution prévoit que la nouvelle élection doit être organisée d'ici au 31 octobre, soit 60 jours après le jugement de la Cour suprême.

La Commission électorale, très critiquée pour sa gestion du scrutin du 8 août, a fixé la nouvelle élection au 17 octobre, mais de nombreux doutes subsistent quant à sa capacité à organiser le scrutin en si peu de temps.

La société française OT Morpho chargée de fournir le système électronique de transmission des résultats et les équipements de reconnaissance biométrique des électeurs a elle assuré lundi ne pas pouvoir être prête d'ici au 17 octobre.

L'Afrique en bref

• Soudan du Sud/ Rébellion

Au moins 25 morts dans un affrontement rebelles entre armée

Au moins 25 personnes sont mortes dans des combats entre forces gouvernementales et rebelles dans une région pétrolifère du Soudan du Sud, a annoncé mardi un représentant de l'État.

 RDC/ Violences Deux morts dans des combats entre l'armée et des rebelles ougandais

Deux personnes ont été tuées lundi dans des combats entre soldats congolais et rebelles ougandais musulmans des Forces démocratiques alliées (ADF), près de Beni, dans l'est de la République démocratique du Congo, selon un bilan dressé mardi par l'ar-

• Zimbabwe/ Politique L'opposant Mawarire plaide non coupable d'incitation à l'émeute

Le célèbre opposant zimbabwéen Evan Mawarire s'est déclaré non coupable des accusations d'incitation à l'émeute pour lesquelles il a été inculpé, mardi lors de la première audience de son procès devant un tribunal de la capitale Ha-

Togo/ Politique/Réforme constitutionnelle

"La parole sera donnée au peuple"

AFP

Lomé/Togo

L'OPPOSITION togolaise ayant boycotté le vote parlementaire de la révision constitutionnelle, le texte proposé par le gouvernement n'a remporté que deux tiers des voix et non les quatre-cinquième requis, le renvoyant de facto à un vote par référendum. Le projet de loi, qui propose notamment une limitation du nombre mandats présidentiels, n'a remporté que 62 voix sur 91 (et une abstention), soit le nombre exact des députés représentants le parti présidentiel au Parlement.

"Selon l'article 144 de la Constitution, le projet de révision constitutionnelle est considéré comme adopté, s'il est voté à la majorité des 4/5e des députés(...)", a déclaré Dama Dramani, président de l'Assemblée, en clôturant la séance.

"A défaut de cette majorité, le projet de loi, adopté à la majorité des 2/3 des députés composant l'Assemblée Nationale est soumis au referendum", a-t-il souligné, ajoutant que "la parole sera donc donnée au peuple pour confirmer ce vote".

L'opposition, qui dénonce

la non-rétroactivité de cette mesure qui permettrait au président Faure Gnassingbé de se représenter en 2020 et en 2025, "a choisi de ne pas prendre part à ce simulacre de plénière de l'Assemblée Nationale", a expliqué à l'AFP Eric Dupuy, porte-parole du principal parti d'opposition, l'Alliance nationale pour le changement (ANC). 57 députés seulement étaient présents pour cette séance exceptionnelle, dont 56 appartenant au parti présidentiel, l'Union pour la République (UNIR) - 6 autres ayant voté par pro-

Une coalition de l'opposition, à travers la voix de son chef de file Jean-Pierre Fabre, a appelé ses partisans à "prendre part massivement aux manifestations", organisées dans le pays mercredi et jeudi pour demander notamment une limitation du nombre des mandats présidentiels, qui s'appliquerait de manière rétroactive.

"Nous n'aurons pas de répit, nous n'aurons pas de repos tant que M. Faure Gnassingbé n'aura pas quitté le pouvoir comme vous le lui demandez", a lancé le président de l'ANC. Le parti présidentiel UNIR a également prévu des marches de soutien les mêmes jours.

Les 6 et 7 septembre, des centaines de milliers de personnes étaient descendues dans les rues de Lomé et d'autres villes à l'appel de l'opposition.

Le président Gnassingbé a succédé en 2005 à son père, Gnassingbé Eyadéma, qui est resté près de 40 ans au pouvoir, avec l'appui de l'armée et en modifiant la Constitution. De violentes manifestations et une féroce répression avaient suivi. Il a été réélu en 2010 et en 2015, lors de scrutins très contestés.

A travers le monde

• Irak/ Attentat

Trois morts dans une double attaque suicide au nord de Bagdad

Au moins trois personnes ont été tuées et 34 blessées mardi au nord de Bagdad lors d'une double attaque suicide contre un restaurant fréquenté par les membres de forces para-militaires combattant les jihadistes, ont indiqué des sources de sécurité.

Israël / Conflit

Interception d'un drone du Hezbollah de fabrication iranienne

L'armée israélienne a indiqué avoir intercepté mardi un drone du Hezbollah libanais de fabrication iranienne, parti de Syrie pour une mission de reconnaissance au dessus de la partie du Golan syrien annexée par Israël.

· Grande-Bretagne/ situation des Rohingyas Londres suspend son programme d'aide à l'armée birmane

Londres a annoncé mardi la suspension de son programme de formation de l'armée birmane en raison des violences contre la minorité musulmane des Rohingyas, que la Première ministre Theresa May a appelé à stopper

France / Liberté de la presse

Macron veut un émissaire de l'ONU pour défendre les journalistes

AFP

New York/ États-Unis

LE président français Emmanuel Macron a appelé mardi à la désignation d'un représentant spécial des Nations Unies pour la protection des journalistes dans le monde, lors de son premier discours à l'Assemblée générale de l'ONU. "J'appelle à la désignation d'un Représentant spécial

des Nations Unies pour la protection des journalistes dans le monde car rien, ni le durcissement du monde, ne saurait justifier la réduction de cette liberté," a déclaré le président français.

Dans son dernier rapport publié en avril, l'association Reporters Sans Frontières, avait estimé que "jamais la liberté de la presse n'avait été aussi menacée".

La liberté de la presse est

dans une situation "difficile" ou "très grave" dans 72 pays (sur 180 recensés), dont la Chine, la Russie, l'Inde, presque tous les pays du Moyen-Orient, d'Asie centrale et d'Amérique centrale, ainsi que les deux tiers des pays d'Afrique, selon l'organisation.

Elle avait souligné qu'il y avait aussi un "risque de basculement" dans les pays démocratiques im-

portants, soulignant les attaques des médias émanant de Donald Trump aux États-Unis ou la multiplication de fausses nouvelles. Parmi les 25 pays où la presse est la plus attaquée, selon RSF, figurent l'Égypte et Bahreïn, le Turkménistan, la Syrie, pays le plus meurtrier pour les journalistes. Les journalistes sont aussi particulièrement menacés en Ouzbékistan, en Azerbaïdjan, au Vietnam, au Laos, à Cuba, au Soudan et en Guinée équatoriale. Emmanuel Macron, qui entretient depuis son arrivée au pouvoir des rapports volontiers distants avec les journalistes français, est intervenu récemment auprès du gouvernement turc pour obtenir la libération du journaliste français Loup Bureau.

La Turquie l'a relâché la semaine dernière après plus de 50 jours de détention.